

Le schéma national des données sur la biodiversité dévoilé



La donnée est partout, même dans la biodiversité. Loin d'y être réduite aux inventaires naturalistes, elle est au cœur d'un système d'information (SI) national et "fédérateur" en cours d'élaboration. Pour l'Office français de la biodiversité, exploiter la donnée, la comprendre et la diffuser "constituent des enjeux forts qui supposent de l'organiser, de maintenir son intégrité et sa continuité". L'OFB assure l'animation et la coordination technique de trois grands SI sur l'eau, les milieux marins et la biodiversité. Ces SI visent à "fédérer, valoriser et diffuser largement, d'une façon fiable, coordonnée et interopérable, l'ensemble des données produites par les services de l'État et secteurs de la recherche, des entreprises, des collectivités et administrations".

Leur émergence est conditionnée par l'approbation d'un outil de mise en œuvre, un schéma national des données. Pour l'eau et les milieux marins, les arrêtés fournissant une base réglementaire aux schémas sont parus (voir nos [articles en 2018](#) et [2019](#)). C'est au tour du schéma national des données sur la biodiversité de se développer grâce à l'[arrêté](#) publié au Journal officiel ce 23 janvier. Ce schéma précise le périmètre et l'organisation des données entrant dans ce SI. Il décrit les modalités du référentiel technique et de mise à disposition des données sur le [service d'information Naturefrance](#), ainsi que via sa "porte d'entrée privilégiée" que constitue l'observatoire national de la biodiversité, qui a vocation à devenir "la référence publique en France pour les informations relatives à la biodiversité".

Liens utiles

[En savoir plus](#)

[Arrêté du 31 décembre 2020 approuvant le schéma national des données sur la biodiversité](#)